

## Règlement - pièces graphiques

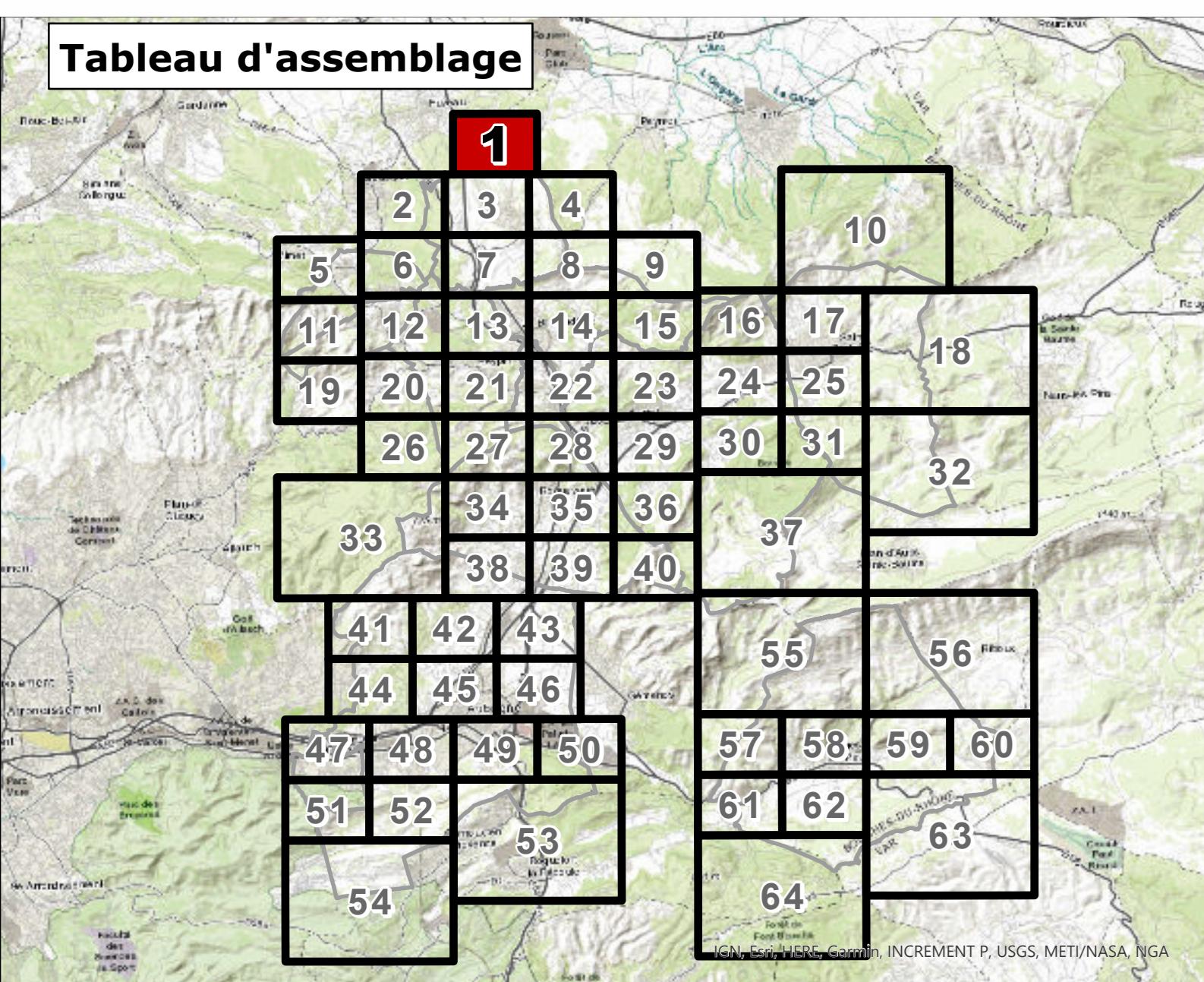
N. Autres planches  
N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE  
1

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N  
1:2000



### Risque inondation réglementé par le PLUi

#### ALÉA RUISSELEMENT

Très fort (axe écoullement)

Très fort (zone accumulation à forte vitesse)

Moyen à forte hauteur

Moyen

Faible

Résiduel

#### CLASSE RUISSELEMENT

Classe  
R = Renouveler / I = Interriser / P = Prolonger  
M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

198.6

Côte des plus hautes eaux (PHE)

(référentiel NGF)

#### Fond de Plan

Parcelle

Bâti dur

Élement de repère

Bâti léger

Piscine ou Plan d'eau

Cimetière

